

Rapport à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages

Séance du 29 septembre 2022

Projet de classement du site du promontoire du Mont-Glonne,
des rives de la Loire et de l'embouchure de l'Èvre
sur les communes de Mauges-sur-Loire (49) et de Loireauxence (44)
au titre des articles L.341-1 et suivants du code de l'environnement

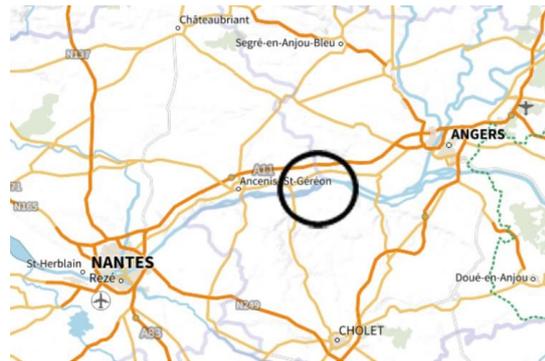
Rapport IGEDD n° 011927-02

établi par

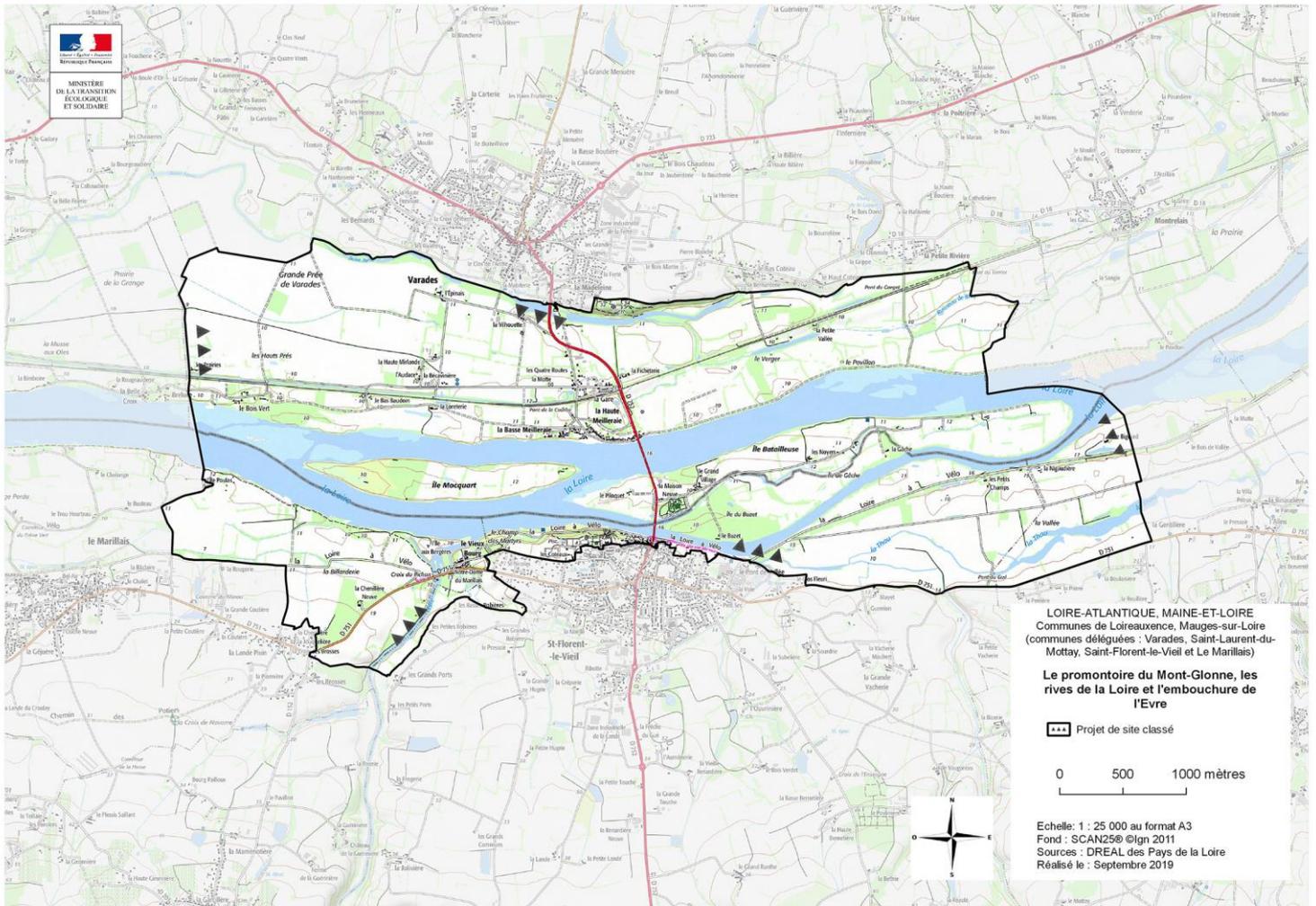
Jean-Luc Cabrit

Inspecteur de l'Administration du Développement durable

septembre 2022



Le projet de site classé, entre Nantes et Angers, sur la Loire - JLC



Le projet de périmètre - source dossier de classement

1. Contexte

L'ensemble paysager de Saint-Florent-le-Vieil et Varades, qui font aujourd'hui partie des communes nouvelles de Mauges-sur-Loire (49) et de Loireauxence (44), et dont le classement est proposé à l'avis de votre commission, est situé en bord de Loire, entre Nantes et Angers. Comme pour le site du Verrou du val de Loire, qui vous a été présenté en octobre 2020, le fleuve constitue une limite entre les deux départements, qui se font face. Le site, qui s'étend à quelques kilomètres à l'aval de Chalonnes-sur-Loire, est en dehors du périmètre et de la zone tampon du bien « *Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes* » (inscrit sur la liste du patrimoine mondial en 2000), mais sa valeur patrimoniale avait été soulignée par l'inspecteur général Francis Lévy dans un rapport d'avril 2005¹. Ce projet de classement, qui figure sur la liste nationale des sites à classer, complètera la protection des paysages emblématiques de l'ensemble de la Loire.

Un travail de délimitation a été effectué par la DREAL Pays-de-la-Loire, sur la base d'une étude paysagère préalable réalisée en 2015 par Jacques Courilleau, paysagiste. Une concertation avait été engagée avec les services et acteurs locaux, et les communes sont favorables sur le principe et sur le projet de périmètre. J'ai effectué une mission sur place les 23 et 24 mai 2018² afin de prendre connaissance de la singularité du site et de vérifier la pertinence du périmètre avant l'enquête publique. C'est, à peu de chose près, celui qui vous est proposé, après concertation locale.

2. Une abbaye sur un promontoire de la Loire, dans un lieu chargé d'histoire

2.1. Une ample vallée encadrée de coteaux

Ce qui frappe au premier abord sur le site, c'est l'abbaye sur son long promontoire arboré, sur la rive gauche de la Loire. Elle est visible des bords des coteaux, des rives du fleuve, ou depuis les chemins et routes de fond de vallée, au-dessus des champs, des prés et des haies bocagères,....



L'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil vue depuis La Meilleraie sur la rive droite de la Loire - photo JLC

L'abbaye tire parti d'une situation géographique particulière, que les atlas des paysages de la région nomment « la Loire des promontoires ». Le fleuve, après avoir parcouru les roches sédimentaires plus tendres du Bassin parisien, aborde les roches dures du Massif armoricain au niveau de sa confluence avec la Maine, près d'Angers, y creusant des reliefs plus marqués. Le val y est relativement étroit, les coteaux plus rapprochés et abrupts qu'à l'amont, ménageant çà et là des promontoires qui ont été investis très tôt dans l'histoire pour leur valeur stratégique et défensive.

Avec une dénivelée d'environ 40 mètres, le coteau de Saint-Florent surplombe directement la Loire. Il constitue la face nord d'une éminence qui domine le plateau de la rive gauche : le Mont Glonne. Le bourg de Saint-Florent s'est établi autour de l'abbaye, au sommet du mont et sur ses pentes sud et est, à l'abri des crues du fleuve. Profitant de la configuration des lieux, le parvis de l'abbaye a été aménagé en belvédère, ombragé d'un mail d'arbres, et offre un panorama exceptionnel sur le fleuve et ses environs.

¹ Rapport CGEDD n°2004-0066-01 d'avril 2005 « Politique des sites dans le Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco – section Maine et-Loire ».

² Rapport CGEDD n°011927-01 du 31 juillet 2018.

Le coteau de la Madeleine, moins élevé, qui lui fait face au nord, au-delà des îles, du val et du cours d'eau latéral de la *Boire Torse*, est marqué par l'imposant château néo-palladien dit *Palais Briau*, construit vers 1850 juste dans l'axe du belvédère de l'abbaye. Sur les pentes plus douces des environs s'étend Varades, au-dessus de la Loire et de ses inondations.

Le fond de vallée est occupé par des champs, des prairies ou des bois inondables. Dans l'écheveau des bras de la Loire émergent deux îles : l'île *Mocquart* à l'aval et l'île *Batailleuse*, qui constitue à l'amont un seul ensemble avec l'île du *Buzet* : c'est sur ces dernières que s'appuie le pont qui traverse la Loire. Des ports se sont développés par le passé, à Saint-Florent et au sud de Varades : on en voit encore les quais, les cales et les maisons de marinières. Enfin à l'ouest de Saint-Florent, sur la rive gauche, se trouve l'embouchure d'une petite rivière, l'Evre, sur laquelle nous reviendrons.



Le panorama depuis le belvédère du Mont Glonne - à droite l'église abbatiale - photo JLC

2.2. Une présence monastique très ancienne

Le Mont Glonne a une longue histoire. Au IV^e siècle, l'ermite Florent d'Anjou, disciple de St Martin, vint évangéliser la région et fonda une église sur le Mont. Une communauté bénédictine s'établit aux VII^e et VIII^e siècles. Charlemagne dota généreusement le monastère, qu'il fit reconstruire richement. Avec les conflits entre Francs et Bretons, puis les raids Vikings au IX^e siècle, il subit encore de nombreuses destructions, pillages et incendies. Reconstitué au XIV^e siècle et entouré d'une enceinte fortifiée, il endura à nouveau plusieurs dommages lors des guerres de religions. Les bâtiments actuels furent reconstruits en quasi-totalité au XVII^e siècle par la congrégation de Saint-Maur. La population du bourg comptait une part importante d'ecclésiastiques, mais c'était aussi un port actif au XVIII^e siècle, où transitaient nombre de marchandises : sel, tabac, vin, chanvre et céréales³.



La façade de l'église abbatiale (XVII^e siècle) et le parvis-belvédère - photo JLC

2.3. Un site marqué par les guerres de Vendée

Si différentes écoles d'historiens se sont opposées jadis sur les causes de l'insurrection vendéenne, il semble aujourd'hui qu'il faille plutôt les attribuer aux conditions économiques et sociales de

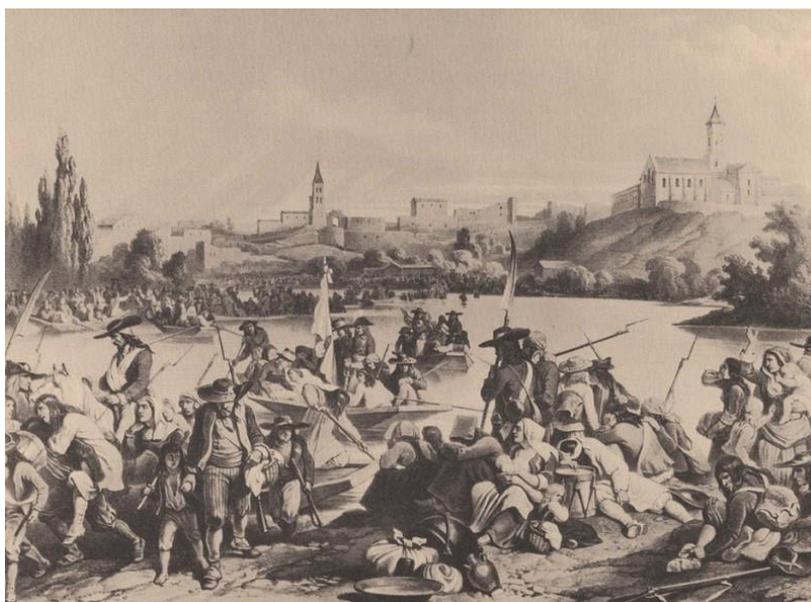
³ Source Wikipedia

l'époque⁴ : augmentation des impôts, aggravation du sort des métayers, accaparement des biens nationaux par les élites urbaines, etc.⁵ Les tensions montent jusqu'en mars 1793, après que la Convention eut décidé, le 23 février, la levée en masse de trois cent mille hommes afin de renforcer l'armée révolutionnaire. Dans nombre de régions de France, une contestation s'élève contre l'État.

En Vendée, la troupe républicaine chargée de mater la rébellion est défaite à Pont-Charrault le 19 mars 1793. Cet échec prend des proportions politiques nationales : la révolte devient alors la « guerre de Vendée », qui durera, avec quelques interruptions, jusqu'en 1800. D'autres insurrections ont eu lieu en Vendée, en 1815 ou en 1832, mais les victimes de 1793 resteront longtemps dans la mémoire vendéenne au XIX^e siècle.

L'*armée vendéenne* était constituée de différentes troupes de paysans et d'artisans, déterminés et bons connaisseurs du terrain, commandées par des chefs souvent issus de la petite noblesse locale. Face à elle, les troupes de la Convention subissent de nombreuses défaites jusqu'à l'été 1793, mais, l'hiver venu, les Vendéens vont essuyer une série de revers. Après leur défaite à Cholet le 17 octobre 1793, ils se replient à Saint-Florent, traversent la Loire et partent vers Granville en quête de renforts : c'est la *Virée de Galerne*⁶. Cette troupe finira par être anéantie en décembre et la répression qui suivra sera impitoyable : exécutions, « noyades » de Nantes, incendies systématiques de villages par les « colonnes infernales ». Cette période se termine avec les accords de paix, très provisoires, conclus le 17 février 1795 à La Jaunaye, avec Charette⁷, et le 5 mai à Varades, avec Stofflet⁸.

Les deux périodes suivantes voient de nouveaux combats, suivis de défaites vendéennes, mais après le coup d'état du 18 brumaire, Bonaparte envoie une armée importante et la paix est signée le 18 janvier 1800. Pour l'ensemble du conflit, les historiens s'accordent aujourd'hui sur le chiffre de 200 000 morts (170 000 morts pour les habitants de la Vendée, royalistes ou républicains, environ 30 000 pour l'armée républicaine)⁹.



Passage de la Loire par l'armée vendéenne à Saint-Florent-le-Vieil, les 18 et 19 octobre 1793, tableau de P. Philippoteaux (1 Fi 1175/12) – Source DREAL-Archives départementales de Vendée

⁴ cf. l'article très documenté « Guerre de Vendée » sur Wikipedia

⁵ cf. l'ouvrage de Jean-Clément Martin – « La guerre de Vendée – 1793-1800 » - Collection Points, le Seuil, 1987

⁶ la Virée de Galerne (du nom d'un vent de nord-ouest, froid et humide, le vent de Galerne) est une expédition que l'armée vendéenne a menée du 18 octobre au 23 décembre 1793 vers Granville, dans la Manche, dans l'espoir de voir débarquer des renforts de la part des aristocrates émigrés en Angleterre. Mais cet espoir est déçu et les Vendéens font retraite vers le sud. Au total, sur les 60 000 à 100 000 Vendéens au début de la campagne (hommes combattants, mais aussi blessés, femmes, vieillards et enfants), 50 000 à 70 000 sont morts ; 4 000 seulement sont parvenus à regagner la Vendée militaire. Les autres sont capturés ou trouvent refuge chez les Chouans, au nord de la Loire - source Wikipedia

⁷ François Charette de La Contrie, mort fusillé le 29 mars 1796 à Nantes, a joué un rôle essentiel dans la guerre de Vendée à la tête de l'Armée catholique et royale du Bas-Poitou et du Pays de Retz. - source Wikipedia

⁸ Jean-Nicolas Stofflet, mort fusillé le 25 février 1796 à Angers, est un général de l'armée royaliste de la guerre de Vendée

⁹ cf. l'article « Guerre de Vendée » sur Wikipedia

Comme à Cholet et dans de nombreux bourgs et villages, Saint-Florent a été le siège d'émeutes en 1793. Objet de plusieurs batailles, le village a été incendié par les républicains et a vu nombre d'exécutions de prisonniers (2 000 fusillés au Marillais, près de l'embouchure de l'Evre). On a vu qu'il a été le point de départ de la *Virée de Galerne*, en octobre 1793. Sa situation et la configuration de ses îles et bancs de sable ont en effet permis une traversée rapide du fleuve au vaste groupe humain, dirigé par le général Bonchamps¹⁰, qui était poursuivi par les troupes républicaines après la défaite de Cholet. Cette traversée a acquis une dimension mythique et héroïque célébrée par de nombreux monuments commémoratifs, dont la statue de Bonchamps en marbre blanc, réalisée en 1824 par le sculpteur David d'Angers, et qui se trouve dans l'abbatiale de Saint-Florent

Saint-Florent voit par la suite se dérouler une autre série d'événements, liée aux manifestations et revendications royalistes visant, pendant la Restauration, à entretenir la mémoire de la guerre et des victimes et combattants vendéens. Ainsi, le 22 septembre 1823, sous Louis XVIII, la duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI, vient rendre hommage à la résistance vendéenne de 1793. Plus tard, le 22 juin 1828, la duchesse de Berry, belle-fille de Charles X, rend à son tour visite à la ville, étape d'un voyage triomphal à travers toute la région. Elle inaugure la colonne commémorative érigée sur l'esplanade de l'abbaye en mémoire de la visite de 1823 de la duchesse d'Angoulême. Enfin, entre 1856 et 1858, une chapelle est édiflée dans le style néo-gothique pour recevoir les restes du général Cathelineau¹¹, mort en 1793 au Pin-en-Mauges des suites de ses blessures.

Un travail de mémoire est aujourd'hui poursuivi par différentes associations, à qui on doit nombre de plaques commémoratives et le monument du Champ des martyrs du Marillais, à Saint-Florent.

2.4. Le lieu de naissance de Julien Gracq

Saint-Florent-le-Vieil est attaché à la présence de l'écrivain Julien Gracq, qui y est né le 27 juillet 1910. Professeur agrégé en histoire et géographie aux lycées de Nantes, puis de Quimper, il est mobilisé en 1939, fait prisonnier et libéré en 1941. Il enseigne à Angers, à Caen, à Paris, où il partage son temps entre son métier d'enseignant, l'écriture et les voyages. Après sa retraite, en 1970, il se retire dans la maison familiale à Saint-Florent et s'éteint le 22 décembre 2007. On peut aujourd'hui voir sa maison, transformée en musée, sur le bord de la Loire près du pont.

Son œuvre, un peu en marge de la littérature de son époque, commence avec *Bocage et plaine dans le sud de l'Anjou*, en 1934, suivi de *Au château d'Argol*, roman teinté de surréalisme, publié en 1938. Son expérience de l'atmosphère de la « drôle de guerre » en 1939, lui inspire *le Rivage des Syrtes* (qui le fait connaître au public en 1951 et pour lequel il refuse avec éclat le prix Goncourt), ainsi que *Un Balcon en forêt* (1958). A partir de 1954, il abandonne peu à peu la fiction pour écrire des petits textes, notes, fragments, puis, à partir de 1970, des livres qui mélangent autobiographie et réflexions sur la littérature et la géographie. On peut mentionner en outre *Un beau ténébreux* (1945), *La Forme d'une ville* (1985), *Carnets du grand chemin* (1992). Ses œuvres ont été traduites en vingt-six langues.

Son livre *Les eaux étroites* (1976, José Corti éditeur), est directement lié à l'Evre, petite rivière qui délimite à l'ouest la commune de Saint-Florent avant de se jeter dans la Loire. Il s'agit d'une nouvelle publiée sous forme d'une rêverie poétique au fil d'une promenade en barque sur la rivière d'enfance de l'auteur, et des souvenirs qui s'y rattachent.

3. Critères et périmètre proposés pour le classement du site

3.1. Trois critères proposés : pittoresque, historique, artistique

On l'a vu, le site de Saint-Florent-le-Vieil et Varades est un site pittoresque et représentatif des paysages du val de Loire, avec le fleuve, ses quais, ses maisons de marinières, ses rives boisées et ses îles, dominés par les coteaux qui offrent de magnifiques panoramas. Mais c'est la silhouette de l'abbaye, dressée sur son socle depuis des siècles et qui focalise les vues qui en fait un site unique, de nature à justifier un classement selon le **critère pittoresque**.

¹⁰ Charles, marquis de Bonchamps, mort des suites de ses blessures à Varades le 18 octobre 1793, est un général des armées vendéennes

¹¹ Jacques Cathelineau, d'origine très modeste, est mort le 14 juillet 1793 à Saint-Florent-le-Vieil. Il fut le premier généralissime de l'Armée catholique et royale de la guerre de Vendée

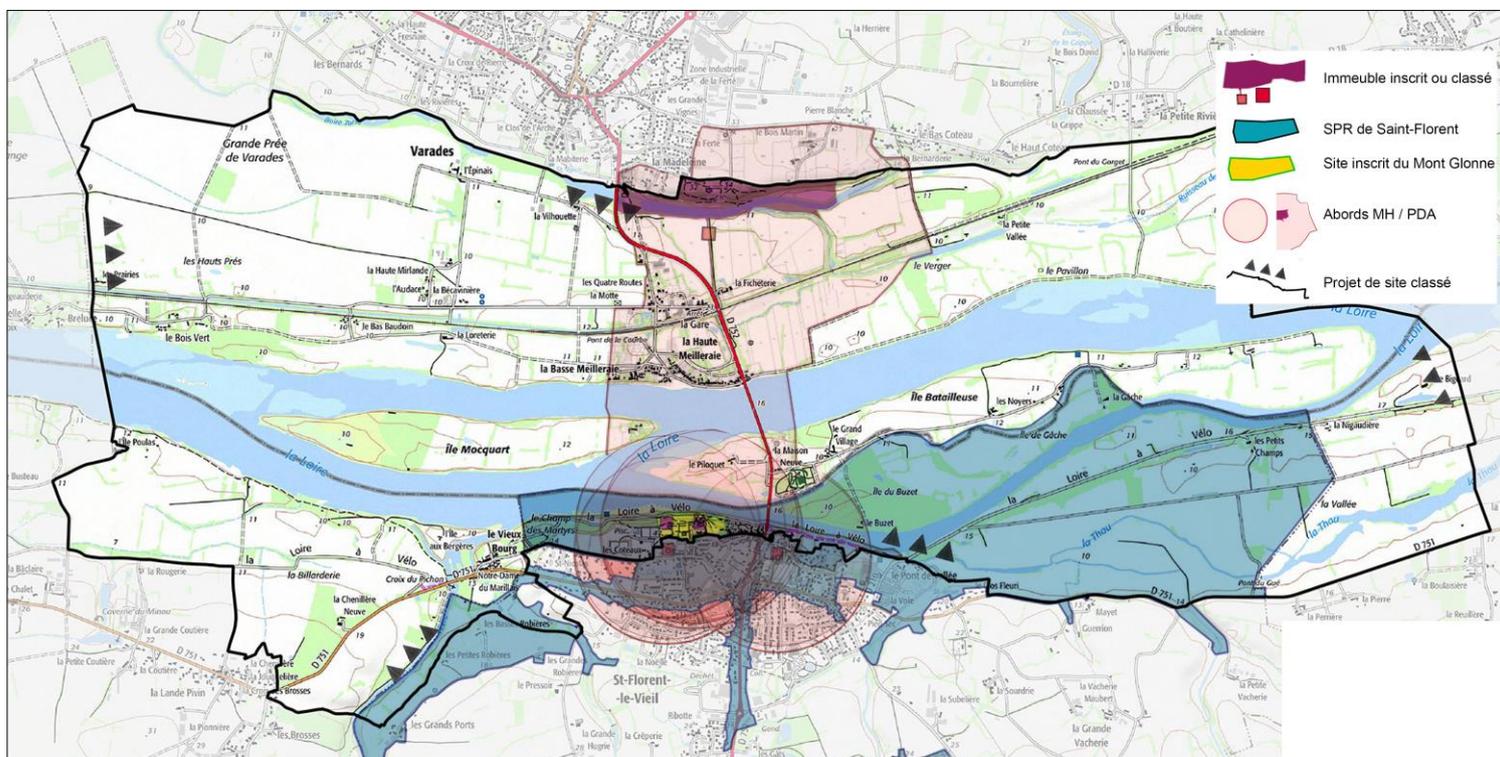
Le critère *historique* est précisé par l'annexe technique de la circulaire DNP/SP n° 2000-1 du 30 octobre 2000 : « le lieu est associé à un événement marquant de l'histoire (bataille, personnalité exceptionnelle, fête mémorable...). [...] ». En l'occurrence, le site est bien associé à un épisode majeur et dramatique de la guerre de Vendée : la traversée de la Loire en octobre 1793, pour laquelle votre rapporteur considère que le **critère historique** peut être retenu.

Enfin, la DREAL propose de retenir le critère *artistique*, lié à la personnalité de Julien Gracq. Votre rapporteur s'est un temps interrogé sur la pertinence de ce critère. La DREAL a en conséquence fourni une note argumentaire¹² très convaincante, où il apparaît que les paysages de Loire et particulièrement ceux de Saint-Florent-le-Vieil occupent une place centrale dans l'œuvre de Julien Gracq. A la fois géographe et écrivain, il décrit les paysages où il a vécu ou qu'il a parcouru, en particulier les rives de Saint-Florent-le-Vieil et la rivière de l'Èvre, et qui, dans son œuvre à la frontière entre le réel et l'imaginaire, deviennent des personnages à part entière. Cette œuvre donne aux paysages perçus une dimension littéraire et artistique qui va bien au-delà du simple critère pittoresque. La maison de Julien Gracq a en outre reçu en 2012 le label « *Maison des Illustres* », attribué par le Ministère de la Culture, qui signale des lieux dont la vocation est de conserver la mémoire de femmes et d'hommes qui se sont illustrés dans l'histoire politique, sociale et culturelle de la France. Votre rapporteur est ainsi conduit à proposer de retenir également le **critère artistique**.

3.2. Le périmètre proposé

La DREAL propose un périmètre très vaste englobant le val de la Loire, le coteau du château de la Madeleine, au nord de Saint-Florent, et le Mont Glonne à Saint-Florent. Il est construit à partir des vues sur et depuis l'abbaye, en s'appuyant sur les limites communales, routes, chemins et cours d'eau et, le cas échéant, le parcellaire cadastral.

Il se présente comme une sorte de rectangle dont la longueur, d'est en ouest, est d'environ 7,5 km et dont la largeur, du nord au sud, varie entre 1,8 et 3,4 km. Sa superficie est de 1 400 hectares. Le site englobe le vaste paysage qui est perçu depuis le belvédère de l'abbaye, à l'exception du plateau urbanisé de Varades. Il inclut le village de mariniers de la Basse Meilleraie et les îles Mocquart et Batailleuse. De tous ces points, on perçoit le clocher de l'abbaye, depuis les différents axes de circulation du val, depuis les bords de Loire et depuis Varades. Sa limite sud englobe l'embouchure de l'Èvre, le coteau de Saint-Florent, en incluant le Mont Glonne, et s'appuie sur la RD751 à l'est.



Le projet de périmètre et les protections existantes – JLC d'après dossier DREAL et Atlas des patrimoines

¹² « Le promontoire de Mauges-sur-Loire et les coteaux de Loireauxence » Rapport de présentation – DREAL Pays de la Loire

Ce périmètre recouvre le site : « Mont Glonne », inscrit par arrêté du 17 octobre 1931.

Il englobe également nombre de protections au titre des monuments historiques et leurs abords sur les deux rives :

- sur la rive gauche, la chapelle Saint-Sauveur a été classée en 1862 ; des parties de l'abbaye sont classées ou inscrites en 1952, 1974, et 1993 et l'église abbatiale a été classée en 1999. La colonne commémorative et la Chapelle Cathelineau ont été inscrites en 2010 ;
- sur la rive droite, à Varades, l'ensemble formé par le domaine bâti et paysager du château de la Madeleine dit Palais Briau, avec son allée d'accès, qui a été inscrit en 1998. Cet ensemble est entouré d'un vaste périmètre délimité des abords (PDA).

Par ailleurs, le centre de Saint-Florent est couvert par un site patrimonial remarquable (SPR, ancienne zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) de 1997) qui englobe le site inscrit. Ce SPR (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine - AVAP) a été agrandi en 2019 pour être étendu à la rive droite de la vallée de l'Èvre et aux rives de la Loire, le tout en accord entre les services de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) et la DREAL, dans l'attente du classement.

Autour de ce noyau historique ponctuellement protégé, le périmètre projeté englobe les vues depuis et sur le belvédère de l'abbaye, inclut les lieux et bâtiments témoins des événements d'octobre 1793 et prend en compte ceux où a vécu et qu'a décrits Julien Gracq.

Du point de vue du rapporteur, le périmètre est en conséquence bien délimité, en cohérence avec les trois critères retenus.



L'abbaye vue depuis la Grande Prée de Varades, rive gauche à plus de trois kilomètres à l'ouest - photo JLC

4. L'enquête publique

L'enquête publique a été ouverte par arrêté inter-préfectoral du 3 juillet 2020 et s'est déroulée du 16 septembre au 21 octobre 2020. Elle a été confiée à Monsieur Vincent Lavenet, commissaire enquêteur. Un dossier d'enquête et un registre ont été mis à disposition du public dans les mairies de Loireauxence et Mauges-sur-Loire, ainsi que dans la mairie déléguée de Saint-Florent-le-Vieil, à Mauges-sur-Loire. Le dossier était disponible sur le site internet de la Préfecture du Maine-et-Loire.

L'avis d'ouverture a été affiché sur les panneaux d'affichage officiels des communes et sur 23 points du site. Il a également fait l'objet des parutions réglementaires dans les journaux « Ouest-France », « Le courrier de l'Ouest » et « Presse Océan ».

Le commissaire-enquêteur a effectué 5 permanences en mairie à Loireauxence, Mauges-sur-Loire et Saint-Florent-le-Vieil, où il a reçu 13 personnes. 15 observations ont été enregistrées, émanant d'associations, de particuliers ou d'élus, une seule étant défavorable au projet de classement (agriculteurs exprimant des craintes concernant l'impact du classement sur leur exploitation).

Le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable au classement le 16 novembre 2020, sans réserves ni recommandations.

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) de Loire-Atlantique (14 janvier 2021) et celle du Maine-et-Loire (11 février 2021) ont émis un avis favorable unanime.

Les consultations des différents services, organismes et collectivités ont été effectuées.

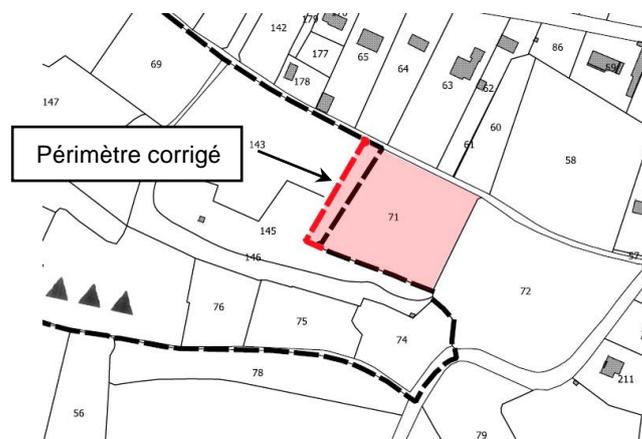
La direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire, l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Maine-et-Loire, la direction départementale des territoires du Maine-et-Loire, la direction départementale des territoires et de la mer de Loire-Atlantique, la direction Pays de la Loire de l'office français de la biodiversité, Enédis, la chambre d'agriculture du Maine et Loire, l'institut national de l'origine et de la qualité, ont donné un avis favorable.

Les directions départementales de la protection des populations du Maine-et-Loire et de Loire-Atlantique, l'office national des forêts, l'office national de la chasse et de la faune sauvage, le conservatoire des espaces naturels des Pays de la Loire, le conseil régional des Pays de la Loire, le conseil départemental du Maine-et-Loire, la chambre régionale du commerce et de l'industrie, la chambre régionale des métiers et de l'artisanat, SNCF réseau, RTE, GRDF, voies navigables de France, le centre régional de la propriété forestière, consultés, n'ont pas émis d'avis.

La communauté de communes du Pays d'Ancenis, Mauges communauté et le conseil départemental de Loire-Atlantique ont donné un avis favorable.

Le conseil municipal de Mauges-sur-Loire (27 janvier 2020) a émis un avis favorable à la majorité (95 voix pour, 6 contre, 1 abstention). Par courrier du 25 février 2021, la maire de Loireauxence indique que le conseil municipal n'a pas délibéré mais que la commune est favorable.

L'enquête publique a révélé une erreur matérielle concernant la parcelle AI 71 à Saint-Florent-le-Vieil (en rose sur l'illustration ci-dessous) dont une partie était incluse par erreur dans le périmètre de classement. Le périmètre définitif recule (pointillé rouge) en s'appuyant sur la limite entre la parcelle 71 et les parcelles 143 et 145.



Modification du périmètre au niveau de la parcelle 71
(feuille cadastrale 276AI de Mauges-sur-Loire) – JLC sur fond cadastral

5. Orientations de gestion

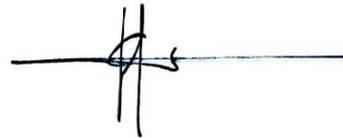
En matière de gestion, le dossier présenté à l'enquête propose un certain nombre d'orientations visant à favoriser la cohérence des projets à l'échelle du site. Elles permettront de cadrer et guider la gestion, à conduire avec l'ensemble des collectivités territoriales en prenant en compte l'ensemble des dispositifs réglementaires et documents de cadrage en vigueur (PPRNi, SPR, PLUi, DOCOB Natura 2000, SDAGE, etc.). Parmi ces orientations, on peut lister :

- préserver de l'urbanisation ce site à dominante agricole et naturelle, le périmètre de classement ne comportant aucune zone à construire (AU). On peut citer également la maîtrise des extensions pavillonnaires, l'amélioration des secteurs peu qualitatifs (parkings, réseaux aériens, etc.), l'accompagnement des projets sur les sièges d'exploitation agricole ;

- articuler la gestion du site avec les enjeux du site Natura 2000 afin de favoriser le maintien des pâtures fauchées en fond de vallée, ainsi que les paysages naturels de zones humides, berges, ripisylves, îles, en évitant leur fermeture, mais aussi afin de mieux gérer le plan d'eau de manière à lutter contre l'ensablement ;
- préserver le patrimoine bâti et historique, remarquable ou vernaculaire, en particulier le village de la Meilleraie, le Palais Briau, ainsi que le Mont Glonne et l'esplanade de l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil ;
- gérer le réseau d'itinéraires de découverte du site et leur signalétique, en préservant et en mettant en valeur les points de vue ;
- gérer les activités de loisirs, avec notamment la limitation et l'intégration des installations sportives et des parkings au sommet du Mont Glonne ;
- lancer une réflexion sur le devenir des anciennes activités industrielles d'extraction du sable et l'intégration de la laiterie industrielle en limite de site à l'est de Saint-Florent.

6. Conclusion

En conclusion, le rapporteur suggère à votre commission de donner un avis favorable au classement du site du « promontoire du Mont-Glonne, des rives de la Loire et de l'embouchure de l'Èvre », sur les communes de Mauges-sur-Loire (49) et de Loireauxence (44), en se fondant sur les trois critères *pittoresque*, *historique* et *artistique*, et moyennant la correction de détail au niveau de la parcelle AI 71 de Mauges-sur-Loire.



Jean-Luc Cabrit